



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



M. Pascal K.
ABINAN



SEM Amadou Gon
COULIBALY



SEM Daniel Kablan
DUNCAN

RAPPORT DU COLLOQUE INTERNATIONAL

Thème :

« Contribution de la Sécurité Sociale à
l'émergence des pays africains :
Cas de la Côte d'Ivoire »

**Sofitel, Hôtel Ivoire, Abidjan Côte d'Ivoire
du 26 au 27 Septembre 2019**

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET SIGLES
SUMMARY EXECUTIVE
RAPPORT DETAILLE

- I. La cérémonie officielle d'ouverture
- II. Le déroulement des travaux
 - 1°) La conférence inaugurale
 - 2°) Sous-thème 1 : Sécurité Sociale et développement économique
 - Panel
 - Atelier
 - Recommandations
 - 3°) Sous-thème 2 : Enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale
 - Panel
 - Atelier
 - Recommandations
 - 4°) Sous-thème 3 : Couverture Universelle en santé : rôle et place de la sécurité sociale dans la prise en charge du risque maladie
 - Panel
 - Atelier
 - Recommandations
- III. La cérémonie de clôture

ABREVIATIONS ET SIGLES

AIDESSS :	Association des Diplômés des Ecoles Supérieures de Sécurité Sociale
AISS :	Association Internationale de Sécurité Sociale
AT/MP :	Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
CGRAE :	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CIRES :	Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale
CMU :	Couverture Maladie Universelle
CNAM :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV :	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle
FBP :	Financement Basé sur la Performance
EN3S :	Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale
GPE :	Gestion de Politiques Economiques
IM2S :	Institut de formation aux Métiers de la Sécurité sociale
IPS :	Institution de Prévoyance Sociale
MUGEFCl :	Mutuelle Générale des Fonctionnaires et agents de l'Etat
OGD :	Organismes de Gestion Déléguée
OMS :	Organisation Mondiale de la santé
OSS :	Organismes de Sécurité Sociale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PND :	Plan National de Développement
PS GOUV :	Programme Social du Gouvernement
RSTI :	Régime Social des Travailleurs Indépendants
SNPS :	Stratégie Nationale de Protection Sociale

SUMMARY EXECUTIVE



A l'occasion des cérémonies marquant la célébration du 35^e anniversaire de l'Association des Diplômés des Ecoles Supérieures de Sécurité Sociale (AIDESSS), s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 26 au 27 Septembre 2019, à la salle des fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, un colloque scientifique sous :

Le Haut patronage de Son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire,

Le Patronage de Son Excellence Monsieur AMADOU GON COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat,

Le Parrainage de Monsieur Pascal Kouakou ABINAN, Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale.

Les travaux du colloque se sont développés sur le thème général de la « Contribution de la Sécurité Sociale à l'émergence des pays africains : le cas de la Côte d'Ivoire ».

Ce sont au total cent quatre-vingt-dix (190) Experts invités et cadres issus des écoles supérieures de sécurité sociale en activité ou ayant fait valoir leurs droits à la retraite qui ont activement participé aux travaux

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été marquée par trois (3) interventions :

- le Mot de bienvenue de Madame Irène ADEPEDJOU conseillère municipale, représentant le maire de la commune de Cocody ;
- l'Allocution de Madame N'GUESSAN Virginie, Présidente de l'AIDESSS;
- le Discours d'ouverture de Monsieur Pascal Kouakou ABINAN, Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale.

II- LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le colloque s'est articulé autour de travaux en plénière et en ateliers sur trois sous-thèmes, précédés par une conférence inaugurale.

1- La conférence inaugurale

Prononcée par Monsieur Idriss TRAORE, Directeur Général de la Protection Sociale en présence de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, cette conférence a présenté la sécurité sociale dans la perspective de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

2- Sous-thème 1 : Sécurité Sociale et Développement Economique

Traité comme les deux autres sous-thèmes, par un panel suivi d'un atelier destiné à approfondir l'analyse, ce sous-thème a été animé par les experts ci-après :

- Monsieur TOURE Drissa, Cadre supérieur de sécurité sociale, Consultant formateur en Sécurité Sociale,
- Professeur Lambert N'GALADJO BAMBA, Conseiller spécial du Ministre de l'Economie et des Finances.

A partir de la problématique consistant à percevoir la protection sociale comme un levier ou un obstacle à la croissance économique, les débats nourris ont permis de conclure à l'issue des travaux que :

Au regard de ses avantages indéniables, la sécurité sociale constitue, plutôt qu'un frein, un levier au développement économique d'un pays.

3- Sous-thème 2 : Enjeux et Défis de l'extension de la Couverture Sociale

Les experts suivants ont animé le panel et l'atelier :

Mme Elise DEBIES : avocate ex directrice des relations internationales et de la conformité de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse de la France (CNAV),

M. Patrick MARX : Enseignant à l'Université de Lorraine, Expert international accrédité AISS, Formateur à l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale en France (EN3S),

Mme TAVARES Priscilla : Experte en conception et pilotage de systèmes d'assurance vieillesse, Directeur Projet Adjoint à l'IPS-CNPS de Côte d'Ivoire.

Le panel a abordé les points suivants :

- L'extension de la couverture sociale dans le monde : pour une méthodologie raisonnée,
- Les enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale : Cas de la Côte d'Ivoire.

Quelle méthodologie pour une extension réussie de la couverture sociale? Les échanges entre les experts ont tourné autour de cette question cruciale sur laquelle ils se sont accordés pour reconnaître que l'extension de la couverture sociale pour être une réussite, doit se faire graduellement selon une méthodologie dite raisonnée par paliers.

L'expérience de l'IPS-CNPS de Côte d'Ivoire a corroboré cette vision en présentant une approche spécifique qui met en œuvre des projets visant à réaliser à terme une extension aussi bien horizontale que verticale, avec l'institution du régime social des travailleurs indépendants et les régimes complémentaires dont la procédure réglementaire de création suit son cours.

4- Sous-thème 3 : Couverture Universelle en santé : Rôle et Place de la Sécurité Sociale dans la prise en charge du risque maladie.

Ce panel et l'atelier y relatif ont été animés par les experts ci-après :

Docteur Eliane EKRA, Inspecteur de la Santé au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, coordonnatrice nationale de l'offre de soins de la CMU,

Docteur Abou Dramane SANGARE, Spécialiste de santé publique, économiste de la santé, Université Félix Houphouët Boigny,

Monsieur Joachim COFFI, Directeur du Risque à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM)

M. Alain COULOMB, consultant, diplômé de l'EN3S, ex-Directeur de la Haute Autorité de Santé de la République française.

Après avoir défini le concept et les objectifs de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), les experts ont présenté le contexte, les défis et le fonctionnement de la couverture maladie universelle mise en place en Côte d'Ivoire. Ils ont également évoqué les méthodes et suggestions visant à répondre à la question majeure de savoir, quels rôles doivent jouer les acteurs de la protection sociale pour atteindre l'objectif de la couverture universelle en maladie ?

Pour y apporter une réponse, il a été rappelé le choix opéré par les autorités ivoiriennes qui ont choisi d'implémenter un système de protection sociale contre le risque maladie, impliquant plusieurs acteurs : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (l'IPS-CNAM), les Organismes de Gestion Déléguée (OGD), les professionnels de santé, les structures sanitaires publiques et privés conventionnées et les assurés sociaux. Ce système est piloté et régulé par l'IPS-CNAM. En outre, en tant qu'organisme de prévoyance sociale dont la mission est d'assurer la prise en charge du risque maladie, l'IPS-CNAM se pose comme acquéreur de l'offre de soins des structures sanitaires au profit de la population au moyen des fonds recouverts par les OGD.

A l'issue des travaux du colloque, les recommandations suivantes ont été formulées :

Au titre des recommandations d'ordre général

1. Sur la gouvernance du système de protection sociale et à l'endroit de l'Etat de Côte d'Ivoire

- Dissocier le recouvrement de la gestion des prestations en créant un organisme spécialement dédié au recouvrement des cotisations pour l'ensemble des Institutions de Prévoyance Sociale.**
- Veiller à appliquer rigoureusement les dispositions sur l'évaluation actuarielle afin de garantir la pérennité du système de sécurité sociale.**

2. Sur la promotion et le développement de la protection sociale

- A l'endroit du Gouvernement : Promouvoir la culture de la sécurité sociale en inscrivant son enseignement dans les programmes scolaires et universitaires. Il convient de relever à cet égard que l'extension horizontale et verticale de la couverture sociale en Côte d'Ivoire entraîne la création de nouveaux régimes de protection sociale et d'organismes de gestion desdits régimes, et tend à imposer de plus en plus l'idée d'ériger l'IM2S en une école de formation d'envergure nationale.

- A l'endroit de l'AIDESSS : Instituer un prix de la meilleure publication en matière de sécurité sociale.

Au titre des recommandations spécifiques

1. Sur les enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale

1.1. Définir et appliquer une politique de placement qui assure la sécurité et la disponibilité des fonds dans le cadre de la gestion des réserves des Organismes de Prévoyance Sociale.

1.2. Accélérer la mise en place de la retraite complémentaire par capitalisation afin d'améliorer le niveau des prestations de retraite et d'augmenter les réserves à long terme assurant ainsi une plus grande mobilisation de l'épargne.

1.3. Ouvrir la réflexion sur la couverture du monde agricole en tenant compte de sa spécificité ;

1.4. Renforcer l'arsenal juridique pour contraindre les employeurs à prélever et reverser les cotisations en étendant l'utilisation de l'avis à tiers détenteur à l'ensemble des Organismes de Prévoyance Sociale ;

1.5. Appliquer de façon effective les ratios prudentiels et indicateurs de performances pour garantir la pérennité des régimes de prévoyance sociale gérés.

2. Sur la contribution de la sécurité sociale au développement économique du pays

2.1. Améliorer le taux de couverture des populations par la mise en place effective de nouveaux régimes afin de réduire les inégalités ;

2.2. Assurer l'accès effectif aux droits (simplification des procédures administratives de l'ouverture des droits par l'accélération et la généralisation de la digitalisation, respect des délais de liquidation et de paiement des droits) ;

2.3. Généraliser les prestations non contributives en assurant leur financement par l'instauration d'impôts et taxes ou la réaffectation des prélèvements existants.

3. Sur le rôle et la place de la Sécurité Sociale dans la prise en charge du risque maladie.

3.1. Instaurer un impôt spécifique en plus des cotisations et s'assurer que les ressources collectées sont effectivement reversées à la CNAM pour garantir la pérennité du système de financement du régime d'assurance maladie obligatoire ;

3.2. Prendre en charge les personnes du troisième âge à travers la mise en place d'une assurance santé complémentaire pour la couverture des pathologies qui, bien que n'étant pas garanties par la CMU, concernent particulièrement cette population ;

3.3. Mettre en place des programmes de renforcement des capacités des personnels et de mise à niveau des structures sanitaires.



RAPPORT DETAILLE

Du 26 au 27 Septembre 2019, s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) dans la salle des fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, dans le cadre de la célébration du 35e anniversaire de l'Association des Diplômés des Ecoles Supérieures de Sécurité Sociale (AIDESSS), un colloque sur la Contribution de la Sécurité Sociale à l'émergence des pays africains : le cas de la Côte d'Ivoire.

Placé sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Vice-président de la République de Côte d'Ivoire, et le patronage de Son Excellence Monsieur AMADOU GON COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat, ce colloque a été parrainé par Monsieur Pascal Kouakou ABINAN, Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale.

Le colloque a enregistré la présence du Directeur Général de la Protection Sociale et du Directeur de la sécurité sociale et de la mutualité du Ministère de l'emploi et de la protection sociale.

Etaient également présentes les Institutions de prévoyance Sociale de Côte d'Ivoire notamment l'IPS CNPS, l'IPS CGRAE et l'IPS CNAM.

L'IPS-CNPS a été représentée par son Directeur Général M. Denis Charles KOUASSI accompagné des Directeurs Généraux adjoints et Directeurs Centraux et l'IPS CNAM par le Directeur du Risque.

Une délégation française a honoré de sa présence les assises. Elle était composée de :

- Madame Elise DEBIES Directrice de l'Institut des Hautes Etudes en Protection Sociale et de la Stratégie Internationale de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S)

Messieurs :

- Alain COULOMB, consultant, expert en sécurité sociale, invité spécial ;

- Patrick MARX, Enseignant à l'Université de Lorraine, expert international accrédité par l'AISS et formateur à l'EN3S de la France

L'objectif général de ces assises était d'engager une réflexion globale sur les dimensions socio-économiques de la Sécurité Sociale et son apport dans l'émergence de la Côte d'Ivoire.

De manière plus spécifique, ce colloque visait à :

- identifier et cerner les besoins sociaux et attentes des populations ;
- connaître les mécanismes collectifs et solidaires mis en œuvre par la Sécurité Sociale ;
- porter un regard analytique sur la problématique de l'adéquation entre les prestations sociales offertes et les besoins des assurés sociaux ;
- trouver les meilleurs mécanismes pour assurer la réussite des politiques de protection sociale.

Au total cent quatre-vingt-dix (190) participants ont pris part à ce colloque. Ce sont essentiellement des cadres issus des écoles supérieures de sécurité sociale en activité ou ayant fait valoir leurs droits à la retraite et des Experts invités.

La maîtrise de cérémonie a été assurée par Madame Agnès KRAIDY, journaliste, écrivaine, Présidente de l'Association des Femmes Journalistes et Femmes de Média de Côte d'Ivoire.

Ce Colloque a connu quatre (04) temps forts :

- la cérémonie officielle d'ouverture;
- les travaux en plénière;
- les travaux en ateliers
- la cérémonie de clôture.

I- LA CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

Trois interventions ont marqué l'ouverture solennelle du colloque :

- le mot de bienvenue de Madame Irène ADEPEDJOU conseillère municipale, représentant le maire de la commune de Cocody ;
- l'allocution de Madame N'GUESSAN Virginie, Présidente de l'AIDESSS ;
- le discours d'ouverture de Monsieur Pascal Kouakou ABINAN, Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de Côte d'Ivoire.

Dans son mot de bienvenue, la représentante du Maire de Cocody s'est dite honorée du choix de sa commune pour abriter cette rencontre. Elle a souhaité que le présent colloque apporte des pistes de solutions pertinentes aux préoccupations légitimes des populations sur le plan de la couverture de leurs besoins sociaux. Elle a enfin adressé ses encouragements à tous les participants avant de souhaiter plein succès aux travaux.

La Présidente de l'AIDESSS a exprimé sa profonde gratitude et adressé ses sincères remerciements à son Excellence Monsieur Alassane OUATTRARA, Président de la république de Côte d'Ivoire pour avoir bien voulu accepter la tenue de ce colloque.

De même, ses remerciements sont allés à l'endroit de SEM le Vice-Président, à SEM le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat, à Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ainsi qu'aux plus hautes autorités administratives et politiques du pays qui ont manifesté leur intérêt et rehaussé de leur présence les assises dudit colloque.

En outre, la présidente de l'AIDESSS a indiqué que cela confirme, une fois de plus, l'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire à œuvrer avec détermination au bien-être des populations en utilisant la protection sociale comme un puissant levier d'inclusion économique et de lutte contre la pauvreté.

Elle a également fait remarquer, qu'à travers ce 1er Colloque qui se tient à l'initiative des cadres supérieurs ivoiriens de sécurité sociale, il s'agira d'engager des débats de fond sur la pérennité et la viabilité du système de Sécurité Sociale mis en œuvre dans le cadre de la couverture des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Elle a rappelé que ce colloque vise, à travers le thème central et les sous-thèmes retenus, à approfondir les réflexions sur la couverture sociale des populations, à analyser les facteurs et les contraintes qui la menacent, à partager les expériences et à terme, proposer des approches et des stratégies d'amélioration.

A la suite de Madame la Présidente de l'AIDESSS, Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale représentant le chef du Gouvernement, a, après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants, salué la présence des personnalités et des partenaires internationaux.

Il a félicité les membres de l'AIDESSS pour l'initiative prise et a relevé la pertinence du thème qui fait écho à la vision du Chef de l'Etat de conduire la Côte d'Ivoire à l'émergence à l'horizon 2020.

En effet, la politique mise en œuvre en matière de protection sociale par l'Etat ivoirien se traduit notamment par :

- la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) avec pour objectif de construire progressivement un système qui renforce les capacités des ménages et individus les plus vulnérables, leur permettant de gérer les risques sociaux ;

- le Plan National de Développement 2016-2020 basé sur la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations ;

- le Programme Social du Gouvernement (PS GOUV 2019-2020) articulé autour de douze (12) projets phares à impact large et rapide venant renforcer les actions sociales déjà menées et garantir aux populations les besoins sociaux de base (Santé, logements sociaux...).

Au total, les actions du gouvernement ont permis :

- **de construire un système qui renforce les capacités des ménages et des individus les plus vulnérables ;**
- **d'engager les réformes des pensions publiques et privées en relevant le niveau des prestations et en renforçant la qualité des services offerts par les organismes de prévoyance sociale ;**
- **de concrétiser la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) aux fins d'offrir des soins de qualité, accessibles et abordables à l'ensemble de la population ;**
- **de préparer la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants et la retraite complémentaire par Capitalisation.**

Enfin, Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a déclaré ouverts les travaux du colloque en réaffirmant sa confiance quant à la capacité des diplômés des écoles supérieures de sécurité sociale à formuler des propositions et recommandations pertinentes qu'il a souhaité recevoir dans les meilleurs délais afin de les intégrer dans les différents programmes et mesures en cours de mise en œuvre.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le colloque a été marqué par des travaux en plénière et en atelier. Ces travaux ont débuté par une conférence inaugurale sur le thème central « Contribution de la Sécurité Sociale à l'émergence des pays africains : le cas de la Côte d'Ivoire » suivie de trois (3) panels portant sur :

- 1) Sécurité sociale et développement économique
- 2) Enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale
- 3) Couverture maladie universelle : rôle et place de la sécurité sociale dans la prise en charge du risque maladie.

1°) La conférence inaugurale

Prononcé par Monsieur Idriss TRAORÉ, Directeur Général de la Protection Sociale et par ailleurs membre de l'AIDESSS, en présence de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, l'exposé a présenté la sécurité sociale dans la perspective de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

Après son propos liminaire sur les concepts de l'émergence et de la sécurité sociale, l'expert a souligné le lien étroit entre le concept de l'émergence et le développement social d'un pays.

A travers son exposé, il a ressorti les éléments clés de l'émergence à savoir :

- une croissance économique soutenue ;
 - un dynamisme dans la création d'emploi et
 - un niveau de développement social marqué par un capital humain sans cesse renforcé et des infrastructures sociales de base de qualité,
- Le conférencier a ensuite situé le contexte ivoirien en faisant ressortir les réformes entreprises en matière de développement social. L'état des lieux de la protection sociale en Côte d'Ivoire qu'il a fait, révèle :
- le faible taux de couverture sociale (moins de 10% de la population),
 - la faible proportion des dépenses sociales dans le PIB (15% dans les pays développés contre moins de 2% en Côte d'Ivoire),
 - l'insuffisance des infrastructures dans le domaine social.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le colloque a été marqué par des travaux en plénière et en atelier. Ces travaux ont débuté par une conférence inaugurale sur le thème central « Contribution de la Sécurité Sociale à l'émergence des pays africains : le cas de la Côte d'Ivoire » suivie de trois (3) panels portant sur :

- 1) Sécurité sociale et développement économique
- 2) Enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale
- 3) Couverture maladie universelle : rôle et place de la sécurité sociale dans la prise en charge du risque maladie.

1°) La conférence inaugurale

Prononcé par Monsieur Idriss TRAORE, Directeur Général de la Protection Sociale et par ailleurs membre de l'AIDESSS, en présence de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, l'exposé a présenté la sécurité sociale dans la perspective de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

Après son propos liminaire sur les concepts de l'émergence et de la sécurité sociale, l'expert a souligné le lien étroit entre le concept de l'émergence et le développement social d'un pays.

A travers son exposé, il a ressorti les éléments clés de l'émergence à savoir :

- une croissance économique soutenue ;
- un dynamisme dans la création d'emploi et
- un niveau de développement social marqué par un capital humain sans cesse renforcé et des infrastructures sociales de base de qualité,

Le conférencier a ensuite situé le contexte ivoirien en faisant ressortir les réformes entreprises en matière de développement social. L'état des lieux de la protection sociale en Côte d'Ivoire qu'il a fait, révèle :

- le faible taux de couverture sociale (moins de 10% de la population),
- la faible proportion des dépenses sociales dans le PIB (15% dans les pays développés contre moins de 2% en Côte d'Ivoire),
- l'insuffisance des infrastructures dans le domaine social.

Cette présentation met en évidence l'importance des besoins en la matière.

Pour y faire face, le gouvernement a adopté les Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020 ainsi que la stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) depuis avril 2014. Ces plans et stratégie ont permis au gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre les projets phares que sont :

- le projet de filets sociaux productifs ;
- la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RST) visant à étendre la sécurité sociale aux travailleurs indépendants et au secteur informel.

C'est dans cette même dynamique que l'Etat Ivoirien met actuellement en œuvre un Programme Social du Gouvernement dit PS GOUV 2019-2020 qui devrait permettre de résoudre les problèmes sociaux les plus critiques.

Enfin l'intervenant a présenté les perspectives en matière de sécurité sociale :

- la finalisation d'une politique sectorielle de développement de la sécurité sociale pour mieux coordonner toutes les initiatives dans le domaine ;

- le démarrage effectif du service des prestations de la CMU ;
- le déploiement effectif du régime social des travailleurs

indépendants (RSTI);

- la création des régimes de retraite complémentaire par capitalisation dans les secteurs du privé et du public pour améliorer le niveau des pensions servies ;

- la mise en place d'un revenu minimum vieillesse (pension sociale) pour des personnes âgées sans revenus afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins et de maintenir un niveau de vie décent.

- le renforcement des infrastructures de base dans le domaine social.

Cet exposé a été suivi par des panels portant sur les trois (3) sous-thèmes retenus.

2°) Sous-thème1 : « Sécurité Sociale et Développement Economique »

- Panel

Ce panel a été animé par les experts ci-après :

- Monsieur TOURE Drissa, Cadre supérieur de sécurité sociale, Consultant formateur en Sécurité Sociale et Gestion des Ressources Humaines, Conférencier – Animateur dans le cadre des cours organisés par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (A.I.S.S.), Enseignant à l'Université d'Abidjan (UFR Sciences Economiques et de Gestion) et au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)/ Gestion de Politiques Economiques (GPE) financé par l'Institut de la Banque Mondiale et le Gouvernement japonais.

- Professeur Lambert N'GALADJO BAMBA, Conseiller spécial du Ministre de l'Economie et des Finances et Coordinateur de l'Institut des Finances de Côte d'Ivoire, Enseignant à l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, chercheur au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), ex-Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences Economiques et de Gestion.

La modération de ce panel a été assurée par Mme BROU Gertrude, Cadre supérieur de sécurité sociale, Directrice de l'Audit Interne à l'IPS-CNPS.

- Monsieur TOURE Drissa dans sa présentation a traité de la problématique suivante : « ... la protection sociale est-elle un levier ou un obstacle à la croissance économique ? ».

Dans son développement, il a mis en exergue les effets de l'économie sur la sécurité sociale et vice-versa.

Au titre des effets de l'économie sur la sécurité sociale, il relève que la mondialisation, en dépit de ce qu'elle présente des effets économiques globalement positifs, affecte la protection sociale dans la mesure où elle s'accompagne d'une inégalité entre les pays et au sein des pays.

. Cependant, les régimes de sécurité sociale ne sont pas soutenables sans la croissance économique dans la mesure où celle-ci favorise le développement de l'emploi qui à travers la masse salariale qu'il génère finance la sécurité sociale.

En outre, M. TOURE Drissa a fait remarquer que les prélèvements obligatoires de la protection sociale augmentent le coût du travail et fragilisent la compétitivité des entreprises. Au demeurant, les effets positifs de la protection sociale sur l'économie sont indéniables puisque les prestations servies par la sécurité sociale contribuent au maintien du pouvoir d'achat des ménages. De plus, les réserves financières des organismes de sécurité sociale participent à la mobilisation de l'épargne nationale et servent au financement de l'économie.

En somme, cette démarche pédagogique du paneliste laisse percevoir que protection sociale et économie sont indissociables en dépit de leurs vocations respectives qui tendent à les opposer.

Le Professeur Lambert N'GALADJO BAMBA, a rappelé quelques définitions de la notion de « développement économique ». Il a ensuite soutenu que la satisfaction des différents besoins fondamentaux de l'homme selon la pyramide de MASLOW, amène à intégrer la protection sociale au cœur des politiques de développement des pays.

Les présentations des experts ont été suivies d'échanges en atelier. Ces échanges ont permis aux participants d'approfondir le thème exposé et de formuler des recommandations.

- Atelier

Les travaux en atelier ont été présidés par M. SILUE GNENEYERI Jacques, Directeur Général Adjoint Chargé de l'Administration et des Finances de l'IPS-CNPS.

Cet atelier a enregistré la participation de vingt-trois (23) participants.

La méthodologie de travail adoptée a consisté en des discussions ouvertes qui ont permis de :

1°) identifier les questions principales suscitées par le thème de réflexion en vue d'apporter des éléments de réponse à celles-ci ;

2°) formuler des recommandations fortes pour une meilleure conciliation entre sécurité sociale et développement économique.

Les échanges en atelier ont porté sur la question suivante :

La sécurité sociale constitue-t-elle un levier ou un frein au développement économique de la Côte-d'Ivoire ?

A première vue la sécurité sociale, peut être perçue comme une charge imposée à la société pour diverses raisons :

- le financement de la sécurité sociale repose essentiellement sur les prélèvements obligatoires. Ces prélèvements peuvent constituer un frein à la compétitivité des entreprises. Les conséquences qui peuvent en découler sont, entre autres, la réduction des emplois, la délocalisation des entreprises... Ces différentes situations peuvent impacter négativement le développement économique ;

- les déficits des systèmes de sécurité sociale qui peuvent affecter les équilibres macro-économiques du pays lorsque l'ensemble des paramètres qui gouvernent le système mis en place ne sont pas maîtrisés ;

- le développement de l'économie informelle qui, en échappant aux prélèvements obligatoires, fausse le jeu de la concurrence et conduit parfois à la fermeture d'entreprises citoyennes.

Toutefois, il serait préjudiciable de rejeter la sécurité sociale à cause des risques ci-dessus évoqués qui peuvent affecter le développement économique du pays.

En effet, la sécurité sociale est un levier important du développement économique de par son impact positif sur la vie d'un pays. Cela se traduit par les éléments suivants :

- les Institutions de prévoyance sociale contribuent, en tant qu'investisseurs institutionnels, au développement de la Côte d'Ivoire: chaque année, ce sont plus de 150 milliards de FCFA que les organismes de prévoyance sociale injectent dans l'économie ivoirienne sous forme de placements financiers et immobiliers.

- La sécurité sociale est un moyen efficace de redistribution de la richesse nationale permettant d'accroître le pouvoir d'achat des populations et de réduire ainsi la pauvreté. Le système de répartition en vigueur dans nos organismes de sécurité sociale est un levier important de la solidarité. Chaque année, c'est près de 300 milliards de FCFA que les organismes de prévoyance de Côte d'Ivoire redistribuent sous formes de prestations en espèces à leurs adhérents.

- Par ses actions au niveau de la santé, la sécurité sociale contribue à l'accroissement qualitatif et quantitatif des forces productives des entreprises et donc à garantir leur productivité.

Au regard de ces avantages indéniables, il a été soutenu à l'issue des travaux que la sécurité sociale constitue, plutôt qu'un frein, un levier au développement économique d'un pays.

Aussi, l'atelier a-t-il jugé nécessaire de faire à l'endroit du gouvernement, des organismes de gestion des régimes de protection sociale et de l'AIDESSS, les recommandations ci-après.

Recommandations A l'endroit du gouvernement

1. définir et appliquer une politique de placement qui assure la sécurité et la disponibilité des fonds dans le cadre de la gestion des réserves des organismes de sécurité sociale ;

2. accélérer la mise en place de la retraite complémentaire par capitalisation afin d'améliorer le niveau des prestations de retraite et augmenter les réserves à long terme assurant ainsi une plus grande mobilisation de l'épargne ;

3. renforcer l'arsenal juridique pour contraindre les employeurs à prélever et reverser les cotisations en étendant l'utilisation de l'avis à tiers détenteur à l'ensemble des OSS ;

4. promouvoir la culture de la sécurité sociale en inscrivant son enseignement dans les programmes scolaires et universitaires. Il convient de relever à cet égard que l'extension horizontale et verticale de la couverture sociale en Côte d'Ivoire entraîne la création de nouveaux régimes de protection sociale et d'organismes de gestion desdits régimes, et tend à imposer de plus en plus l'idée d'ériger l'IM2S en une école de formation d'envergure nationale.

5. appliquer de façon effective les ratios prudentiels et indicateurs de performances pour garantir la pérennité des régimes de prévoyance sociale gérés.

- A l'endroit des Institutions de Prévoyance Sociale (IPS)

6. assurer l'accès effectif aux droits (simplification des procédures administratives de l'ouverture des droits par l'accélération et la généralisation de la digitalisation, respect des délais de liquidation et de paiement des droits) ;

7. mettre en place un cadre d'échange formel d'informations entre les administrations publique et privée et les Organismes de Sécurité Sociale (OSS);

8. appliquer le système de bonus et malus dans le système de financement des AT/MP en vue d'établir l'équité des cotisations patronales dues.

- A l'endroit de l'AIDESSS : Instituer un prix de la meilleure publication en matière de sécurité sociale.

4°) Sous-thème 2 : « Enjeux et défis de l'extension de la Couverture Sociale »

- Panel

Ce panel a été animé par les experts ci-après :

Mme Elise DEBIES : avocate, enseignante de droit du numérique à Paris 1 La Sorbonne, Directrice de l'Institut des Hautes Etudes en Protection Sociale et de la Stratégie Internationale de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) de la France

M. Patrick MARX : Enseignant à l'Université de Lorraine, expert international accrédité par l'AISS et formateur à l'EN3S de la France

Mme. TAVARES Priscilla : Experte en conception et pilotage de systèmes d'assurance vieillesse, diplômée des Hautes Etudes en Assurances (option Actuariat) de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro. Adjoint au Directeur des Projets de l'IPS-CNPS.

Ce panel a eu pour modérateur M. TRAORE Adama, cadre supérieur de sécurité sociale, Directeur des études de la coopération de l'organisation et de la qualité à l'IPS-CNPS.

Le panel a abordé les points suivants :

- extension de la couverture sociale dans le monde : pour une méthodologie raisonnée,
- enjeux et défis de l'extension de la couverture sociale : Cas de la Côte d'Ivoire.

Quelle méthodologie pour une extension réussie ? Telle est la question qui résume la présentation de Mme DEBIES et M. MARX.

Pour répondre à cette interrogation, Mme DEBIES a, dans une approche globale, montré la nécessité de voir tous les citoyens bénéficier de la sécurité sociale en rappelant à dessein l'article 22 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. ».

En réalité, malgré cette disposition, qui du reste est proclamée et consacrée par la constitution de bien des pays, plus de la moitié de la population mondiale n'est pas couverte au titre de la sécurité sociale de sorte que l'extension souhaitée demeure à ce jour verticale au lieu de tendre vers l'horizontal.

L'inégale couverture entre les populations urbaines et rurales témoigne bien de cette avancée unidirectionnelle. Toutes choses qui font dire à M. MARX qu' « il est difficile de développer des couvertures sociales sans soutien des pouvoirs publics ». L'universalisation de la protection sociale est un instrument de cohésion sociale et de légitimation de l'État.

A cet effet, l'Etat peut utiliser la protection sociale comme instrument de politique publique pour :

- orienter l'épargne des familles ;
- favoriser le travail des femmes ;
- promouvoir l'instruction et supprimer le travail des enfants,
- améliorer la santé et l'hygiène publiques, etc.

Une telle politique publique conduirait à la mise en place du socle de protection sociale – ensemble de garanties élémentaires de sécurité sociale définies au niveau national qui permettent de prévenir et réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

De façon pratique les socles de protection sociale devraient garantir :

1. un accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
2. une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
3. une sécurité élémentaire de revenu pour les actifs qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
4. une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

Toutefois le paneliste précise que l'extension pour être une réussite doit se faire graduellement en 10 paliers, selon une méthodologie dite raisonnée consistant à :

- I. établir une cartographie la plus précise possible des populations et des besoins (grille d'analyse du potentiel d'extension) ;
- II. retenir un territoire d'expérimentation ;
- III. identifier des organisations ou personnes ressources sur le terrain (associations, chefs de village, coopératives, chambre de commerce...) ;
- IV. définir un panier de prestations (soins, santé, retraites, AT...) et les bénéficiaires ;
- V. assurer le financement de la couverture par un système mixte (contributif et non contributif) ;
- VI. envisager un versement conditionnel (je m'inscris pour recevoir/je cotise et en échange j'obtiens une reconnaissance professionnelle et des services) ;
- VII. programmer une montée en charge progressive ;
- VIII. assurer l'information et l'adhésion de la population par une campagne de communication de proximité ;
- IX. construire un système d'information, même frustré, pour identifier et piloter la montée en charge du programme ;
- X. définir des critères d'évaluation de la couverture (dépenses, recours aux prestations, degré de satisfaction des bénéficiaires).

- VII. programmer une montée en charge progressive ;
- VIII. assurer l'information et l'adhésion de la population par une campagne de communication de proximité ;
- IX. construire un système d'information, même frustré, pour identifier et piloter la montée en charge du programme ;
- X. définir des critères d'évaluation de la couverture (dépenses, recours aux prestations, degré de satisfaction des bénéficiaires).

A la suite de ces interventions, Mme TAVARES a présenté l'approche spécifique de l'IPS-CNPS de Côte d'Ivoire qui met en œuvre des projets visant à réaliser à terme une extension tant horizontale que verticale, avec le régime social des travailleurs indépendants (institué depuis le 17 Juillet 2019) et les régimes complémentaires dont la procédure réglementaire de création suit son cours.

La stratégie d'approche adoptée pour atteindre ces cibles est de :

1. mettre en place un régime de base pour toutes les couches de travailleurs indépendants incluant le secteur informel et le monde rural ; Soit environ huit millions de personnes.

2. assurer la complétude du système de protection sociale avec un régime qui :

- adapte ses cotisations aux différents niveaux de capacité contributive selon la catégorie socio-professionnelle des personnes couvertes;

- permettra à tous les travailleurs indépendants de bénéficier de prestations qui répondent à leurs besoins.

- **Atelier**

Cet atelier, présidé par madame ANÇAMAN née ZAGBAYOU Marie-Antoinette, Cadre supérieur de sécurité sociale, Directrice de l'Agence de Prévoyance sociale de Treichville, a enregistré vingt-cinq (25) participants.

La question essentielle suivante a constitué la trame des débats : quels sont les intérêts et enjeux pour une extension réussie de la couverture sociale ?

En réponse, l'atelier a admis la nécessité de déterminer les besoins et les attentes des populations ciblées dans le cadre d'une approche inclusive, gage du succès du projet d'extension de la couverture. Lesdites populations ne disposant pas de revenu fixe et régulier à l'image des travailleurs du secteur formel, il se pose, dès lors, la question du mécanisme de financement à adopter pour leur permettre de bénéficier d'une couverture sociale adéquate.

La mise en œuvre d'une couverture sociale pour tous sous-entend une offre de prestations sociales aussi bien contributives que non contributives.

Aussi, les experts de cet atelier conviennent-ils de la nécessaire intervention de l'Etat par les impôts et taxes ou la réaffectation des prélèvements existants pour assurer le financement des prestations non contributives.

Par ailleurs, un système de sécurité sociale étant conçu pour durer dans le temps, un examen des conditions de sa viabilité et de sa pérennité a amené les experts à retenir qu'une approche inclusive des parties prenantes telle qu'inscrite au rôle des recommandations, s'avère indispensable pour le succès de l'extension de la couverture sociale. Les recommandations énoncées ci-dessous ont été formulées à cet effet.

- **Recommandations**

1. **Mettre en place la retraite complémentaire par capitalisation afin de relever le niveau des pensions ;**

2. **Assurer l'accès effectif aux droits (simplification des procédures administratives de l'ouverture des droits par l'accélération et la généralisation de la digitalisation, respect des délais de liquidation et de paiement des droits) ;**

3. **Ouvrir la réflexion sur la couverture sociale du monde agricole en tenant compte de sa spécificité ;**

4. **Généraliser les prestations non contributives en assurant leur financement par l'instauration d'impôts et taxes ou la réaffectation des prélèvements existants.**

Sous-thème 3 : Couverture Universelle en santé : rôle et place de la sécurité sociale dans la prise en charge du risque maladie.

- **Panel**

Ce panel a été animé par les experts ci-après :

Docteur Eliane EKRA, Inspecteur de la Santé au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, coordonnateur national de l'offre de soins CMU, Chef de cabinet du Ministre de la santé de 2009 à 2018 ; Professeur à MDE Business School et à l'Université des Lagunes ; Médiateur transactionnel auprès de la Cour d'Arbitrage et de Médiation de Côte d'Ivoire et membre de plusieurs Conseils d'Administration.

Dr EKRA est Commandeur de l'Ordre de la Santé Publique et Officier de l'Ordre du Mérite National de Côte d'Ivoire,

Docteur Abou Dramane SANGARE, titulaire d'un Doctorat de Santé Publique, Université Claude Bernard Lyon. Spécialiste de santé publique, économiste de la santé, Maître-Assistant au Département de Santé Publique UFR Odontostomatologie/Université Félix Houphouët Boigny, Chargé de cours d'économie de la santé à la Filière de Formation en Santé Publique à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques, formateur national sur le Financement Basé sur la Performance (FBP) pour le secteur de la santé en Côte d'Ivoire, membre des comités techniques pour la rédaction des documents stratégiques du Ministère de la santé.

Monsieur Joachim COFFI, Directeur du Risque à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM) de Côte d'Ivoire.

M. Alain COULOMB, consultant, diplômé de l'EN3S, ex-Directeur de la Haute Autorité de Santé de la République française. Il a également été membre du Haut Comité de la Santé Publique, du Conseil d'Administration de l'ANAES, de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale et de la Commission des Comptes de la Santé. Chargé de cours à l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale(EN3S) à Saint-Etienne, à l'Université de Paris I, et à Sciences Politiques, il est auteur de nombreux articles portant sur les systèmes de protection sociale et de santé. Monsieur Alain COULOMB est Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur française, Officier de l'Ordre National du Mérite français, Chevalier de l'Ordre National du Mérite de la Côte d'Ivoire ;

Ce panel a eu pour modérateur Monsieur Alexis RECHAIN, expert-consultant, Directeur Général du cabinet STRATEC- ARC, spécialisé dans le conseil, les études de faisabilité, l'assistance technique directe et l'évaluation de projets en matière de protection sociale, de santé publique, d'identification des personnes, de systèmes d'information et de finances publiques.

Le panel a abordé les points suivants :

- **le concept et les objectifs de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), par Dr Abou Dramane SANGARE,**
- **la présentation du contexte et des défis de la couverture maladie universelle par Dr Eliane EKRA,**
- **le fonctionnement de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire, par Monsieur Joachim COFFI,**
- **les enjeux, méthodes et suggestions pour la mise en place de la Couverture Maladie Universelle, par Monsieur Alain COULOMB.**

Dr Abou Dramane SANGARE a précisé que le concept de la couverture sanitaire universelle (CSU) est un idéal qu'il faut chercher à atteindre alors que la protection sociale en santé est un domaine. Ensuite, il s'est référé au Rapport du Secrétariat pour l'Assemblée Mondiale de la Santé de 2005 pour définir ce concept comme étant «...l'accès de tous à des prestations essentielles liées à la promotion de la santé, à la prévention, au traitement et à la réadaptation, et cela à un coût abordable pour permettre d'instaurer l'équité d'accès.» Il a démontré également que l'objectif de la couverture sanitaire universelle est d'accroître la production de service de santé et de mieux la distribuer sur l'étendue du territoire pour garantir un accès aux soins selon les besoins. Tout cela en vue d'aboutir à un état de santé de la population amélioré.

La CSU renferme trois (3) dimensions à savoir :

- la protection contre les risques financiers en santé parfois appelé Couverture du risque maladie ;
- la disponibilité effective en service de santé de qualité ;
- la diminution de l'exposition aux risques ayant une incidence sur la santé.

Tous ces aspects nécessitant un financement, le défi tient à la pérennisation des différentes sources de financement.

Quant à la CMU, elle contribue à atteindre la CSU.

Relativement au contexte et défis de la couverture Maladie Universelle, Dr EKRA a fait remarquer que selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS), chaque Etat devrait consacrer au moins 15% de son budget annuel à la santé. Ce taux en Côte d'Ivoire est de 5%.

L'institution de la CMU va donc permettre de rattraper cet écart. L'ancrage institutionnel instauré à cet effet en Côte d'Ivoire, positionne le ministère chargé de la santé qui met en œuvre la politique sanitaire nationale, comme «Vendeur» de l'offre publique de soins et le Ministère de la Protection Sociale, comme «Acheteur». Ce principe de base a amené le législateur à confier la gestion de la CMU à une Institution de Prévoyance Sociale (IPS), en l'occurrence, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Les grands défis portent notamment sur :

- la disponibilité des soins et des médicaments ;
- la qualité des soins fournis ;
- le respect du parcours de soins.

Pour les relever, une nouvelle nomenclature des actes de maladie et de biologie a été élaborée en 2016. 242 médicaments sont retenus à prescrire sur le fondement de la Dénomination Commune Internationale (DCI). 725 établissements sanitaires ont été identifiés dont 305 établissements de premier contact pour déployer le dispositif de gestion de la CMU. En somme, la CMU, par son organisation et ses outils, va appuyer le Ministère de la santé et contribuer véritablement à l'amélioration de la gestion du système de santé en Côte d'Ivoire.

Dans son intervention, Monsieur COFFI Joachim a relevé que deux (2) régimes sont mis à la disposition de la population dans le cadre de la CMU, notamment le régime général de base et le régime d'assistance médicale. Le bénéfice des prestations passe par l'enrôlement des populations et le paiement des cotisations.

A ce jour 1.7 million sur plus de 4 millions de personnes attendues la première année sont enrôlées. 1.2 million de cartes ont été produites et distribuées sur l'ensemble du territoire. 622 établissements sont pourvus du dispositif de soins de la couverture maladie universelle. Le panier de soins comprend globalement les consultations médicales, les hospitalisations, les analyses médicales et examens de radiologie.

D'un point de vue institutionnel, il existe une synergie d'action entre le Ministère de la santé, la CNAM et les organismes de gestion délégué (CNPS, CGRAE, Solde civile et militaire, MUGEFCI...).

A la suite des autres panélistes, Monsieur COULOMB a insisté sur les importants enjeux attachés à la Couverture Universelle notamment au plan :

1. **Organisationnel** : la réforme doit allier efficacité et réduction des coûts : organisation souple, appel à la coopération des acteurs de terrain, adaptation permanente des procédures, diminution drastique des niveaux d'encadrement, transparence des organisations et des comportements, encouragements et promotion individuelle et collective des meilleurs.

Pour grever les charges avec les surcoûts liés au coût de la non-qualité susceptibles d'entraîner le découragement des professionnels et l'insatisfaction des patients, il faut appuyer sur les leviers de la démarche qualité et de l'utilisation intelligente l'informatique.

2. **Relationnel** : Eviter les dérives bureaucratiques. Cela revient à :

- travailler en équipe car l'échange est source de progrès ;

- limiter les fonctions support au strict minimum et permettre au plus grand nombre d'intégrer la démarche plutôt que de multiplier les contrôles ;

- identifier les freins et tenter de les lever.

Au regard de ces importants enjeux dans la mise en œuvre de la CMU, Monsieur COULOMB suggère la méthode suivante :

- veiller à l'articulation entre les axes stratégiques et les politiques d'application ;

- cibler des objectifs intermédiaires avec des résultats tangibles pour les populations concernées. Pour ce faire, il faut :

- fixer des objectifs d'évaluation simples. La démarche qualité n'a pas vocation à être compliquée,

- adapter un système de mesure pragmatique au plus près du terrain, accepté par les professionnels concernés ou mieux construits par eux,

- intégrer les bénéficiaires ou les partenaires à la démarche,

- appliquer la politique des 3P : Patience, Progressivité et Permanence.

Les présentations des experts ont été suivies par un atelier dont l'objectif était d'approfondir les réflexions sur la problématique soulevée par le thème «Couverture Universelle en santé: rôle et place de la sécurité sociale dans la prise en charge du risque maladie» afin de formuler des recommandations visant à contribuer à une bonne orientation des politiques de couverture santé en Côte d'Ivoire.

- **Atelier**

Les exposés des panélistes ont permis aux participants de l'atelier de s'accorder sur le fait que la couverture maladie en santé est un objectif auquel contribue la sécurité sociale. Mais de quelle manière ?

Cette question trouve sa réponse dans une autre interrogation portant sur les rôles respectifs que doivent jouer les acteurs de la protection sociale pour servir l'objectif de la couverture universelle en maladie ?

Pour y répondre, il a été rappelé que le gouvernement de Côte d'Ivoire a opté pour une avancée pragmatique et progressive dans la couverture des populations en s'appuyant sur différents acteurs notamment : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les Organismes de Gestion Déléguée (OGD). Il s'agit principalement de de l'IPS-CNPS, de l'IPS-CGRAE, de la Solde Civile et Militaire, des professionnels de santé, des structures sanitaires publiques et privés conventionnés et des assurés sociaux.

La Caisse Nationale d'Assurance maladie en tant qu'organisme dont la mission est la prise en charge du risque maladie, se pose comme acquéreur de l'offre de soins des structures sanitaires au profit de la population au moyen des fonds recouverts par les OGD. La sécurité sociale joue de ce fait un rôle significatif par l'organisation du service des prestations et l'apport du financement nécessaire à la bonne marche de la

couverture maladie, au travers de ses organismes. Cette reconnaissance transparait bien dans les dispositions de la Convention 102 du BIT selon lesquelles « ...En garantissant des soins médicaux, ..., la sécurité sociale améliore la productivité et contribue à la dignité et à l'épanouissement de l'individu ».

A l'issue des travaux en atelier, les participants ont formulé un ensemble de recommandations.

- **Recommandations**

1. **Instaurer un impôt spécifique en plus des cotisations et veiller à ce que les ressources collectées sont effectivement reversées à la CNAM pour garantir la pérennité du système de financement du régime d'assurance maladie obligatoire.**
2. **Dissocier le recouvrement de la gestion des prestations en créant un organisme spécialement dédié au recouvrement des cotisations pour le compte de l'ensemble des Institutions de Prévoyance Sociale.**
3. **Prendre en charge les personnes du troisième âge à travers la mise en place d'une assurance santé complémentaire pour la couverture des pathologies qui, bien que n'étant pas garanties par la CMU, concernent particulièrement cette population ;**
4. **Mettre en place des programmes de renforcement des capacités des personnels et de mise à niveau des structures sanitaires.**
5. **Respecter le parcours de soins définis.**
6. **Appliquer rigoureusement les dispositions sur l'évaluation actuarielle afin de garantir la pérennité du système de sécurité sociale.**

III - CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture des travaux du colloque s'est déroulée le 27 septembre 2019. Elle a été présidée par Monsieur BOA TIEMELE, conseiller technique, représentant Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale de Côte d'Ivoire.

Elle a été ponctuée par la lecture des motions spéciale et de remerciements ainsi que du rapport de synthèse contenant les recommandations du colloque par M DIOMANDE Yaya, rapporteur général.

Une motion spéciale a été adressée à son Excellence Monsieur ALASSANE OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef de l'Etat pour sa volonté affirmée et son engagement à mettre en œuvre une politique avant-gardiste en matière de protection sociale ;

Deux motions ont exprimé les remerciements des participants du colloque à :

- Son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Vice-président de la République de Côte d'Ivoire, pour son apport et son intérêt sans cesse renouvelé au rayonnement de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire.

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement, Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat et à l'ensemble du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, pour la mise en œuvre effective des actions du gouvernement en faveur du bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire ainsi que pour les facilités accordées à l'AIDESSS, qui ont permis le bon déroulement de ces assises Le discours de Monsieur le Représentant du Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de Côte d'Ivoire a clôturé officiellement les travaux dudit colloque.

Fait à Abidjan le 27 septembre 2019.

